



CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses du secteur de l'agriculture

LA DISTANCIATION PHYSIQUE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS :

← 2 m →



Au travail, de l'arrivée à la sortie



Pendant les pauses et l'heure du dîner



Privilégiez les équipes les plus petites et les plus stables possibles



Évitez le contact direct pour les salutations et privilégiez l'usage de pratiques alternatives

LES MESURES D'HYGIÈNE AUSSI :



Lavez fréquemment vos mains pendant 20 secondes



Éternuez et tousez dans votre coude

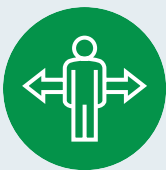


Enlevez vos équipements de protection individuelle de façon sécuritaire



Ne partagez pas les outils, sinon, désinfectez-les entre chaque utilisation

EMPLOYEURS, ASSUREZ-VOUS ÉGALEMENT DE :



Planifier les tâches afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres



Nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées



Rappeler aux livreurs de laisser les colis à l'extérieur

Ligne d'information COVID-19 :
1 877 644-4545

Pour joindre un inspecteur de la
CNESST : 1 844 838-0808